



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

N° 2024-091 : ASSOCIATION SECTION SPORTIVE HANDBALL : SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association Section sportive Handball assure l'encadrement et la promotion du handball auprès des élèves du Lycée et du Collège de Clamecy en lien avec l'Education Nationale.

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à ce mois de juin, la Ville de Clamecy mettait à disposition de la Section sportive Handball un animateur sportif. A compter de la rentrée prochaine, l'animateur sera recruté directement par la Section Sportive.

Il est proposé d'accorder une subvention de soutien à l'Association Section Sportive handball à hauteur de 7 000 € correspondant au coût du poste de l'animateur pour le 2^{ème} semestre 2024.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 7 000 € à l'Association Section Sportive Handball pour le financement du poste d'animateur sportif au titre du 2^e semestre 2024.

Dépense inscrite au Budget, Article 6574.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire

